



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

**Nombre de délégués en exercice : 27**

**Présents : 14**

**Absents : 13**

**Procurations : 6**

**Votants : 20**

**Date de la convocation : 30 mars 2023**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2023**

**N° 2023-04-04-012**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Etaient Présents** : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Eric CASTILLON, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Amandine ROUQUETTE.

**Etaient absents/excusés** : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Pascal ORAZIO à Michel BALLONGUE, William LARRIEU à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Christine FERRE à Alain FOURAIGNAN, Isabelle AVERLANT à Louise GASTON, Christophe GIRAUD à Amandine ROUQUETTE.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEMBAULT

**OBJET :**  
**ADHESION AU SERVICE RETRAITÉ DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT 31**

Madame la Présidente expose :

La Caisse des Dépôts et Consignations, par convention de partenariat, a confié au CDG31 une triple mission :

- 1/ Mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC,
- 2/ Mission d'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC,
- 3/ Mission d'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, sur les dossiers suivants adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations :
  - Dossiers de validation de périodes, régularisation de cotisations et rétablissement de droits nommés actes matérialisés,
  - Demande d'avis préalable,
  - Demande de liquidation de pension normale, d'invalidité et de réversion,
  - Simulation de calcul de pension,
  - Fiabilisation par la qualification des CIR,
  - Corrections d'anomalies sur les déclarations individuelles (DI).

Par délibération du conseil d'administration n°2022-34 du 6 juillet 2022, le CDG a décidé de poursuivre ces missions et propose la signature d'une convention entre le SIVOM et le CDG.

Ainsi, Madame la Présidente donne lecture des termes du projet de convention et notamment :

1. L'article 4 qui précise les conditions financières de cette mission d'accompagnement, à savoir :

Actes	Conditions financières 1		Conditions financières 2	
	Contrôle	Réalisation	Contrôle	Réalisation
Validation des périodes	22 €	64 €	29 €	85 €
Régularisation des cotisations	22 €	64 €	29 €	85 €
Rétablissement de droits	22 €	64 €	29 €	85 €
Compte Individuel Retraite	22 €	64 €	57 €	85 €
Simulation de calcul de pension	43 €	149 €	57 €	160 €
Qualification du Compte Individuel Retraite	43 €	149 €	57 €	160 €
Demande d'avis préalable	43 €	149 €	57 €	160 €
Liquidation de pension	43 €	149 €	57 €	160 €

Le SIVOM de la Bure est concerné par les conditions financières 1 puisque affilié à l'ensemble des missions du Centre de Gestion.

2. L'article 6 qui précise la durée de la convention, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre de l'année calendaire. Son renouvellement est tacite d'année en année, sauf dénonciation par une des deux parties.

Puis, elle demande aux membres du Comité de se prononcer.

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au service retraite proposé par le Centre de Gestion de la FPT 31.
- **Valide** les termes du projet de convention et notamment les articles 4 et 6 tels que présentés par Madame la Présidente.
- **Autorise** Madame la Présidente à signer ladite convention.
- **Mandate** cette dernière pour effectuer toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 4 avril 2023  
Au registre suivent les signatures



**Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ**  
Présidente

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 06/04/2023 et de sa publication le 06/04/2023*